AVERNES BROCANTE

le 21 Juin 2026

POUR PROFESSIONNELS ET AMATEURS

MAIRIE D'AVERNES
TEL : 01 30 39 20 13
EMAIL : MAIRIE@AVERNES95.FR
SITE INTERNET : WWW.AVERNES95.FR

RÉSERVATIONS JUSQU'AU 1 JUIN 2026

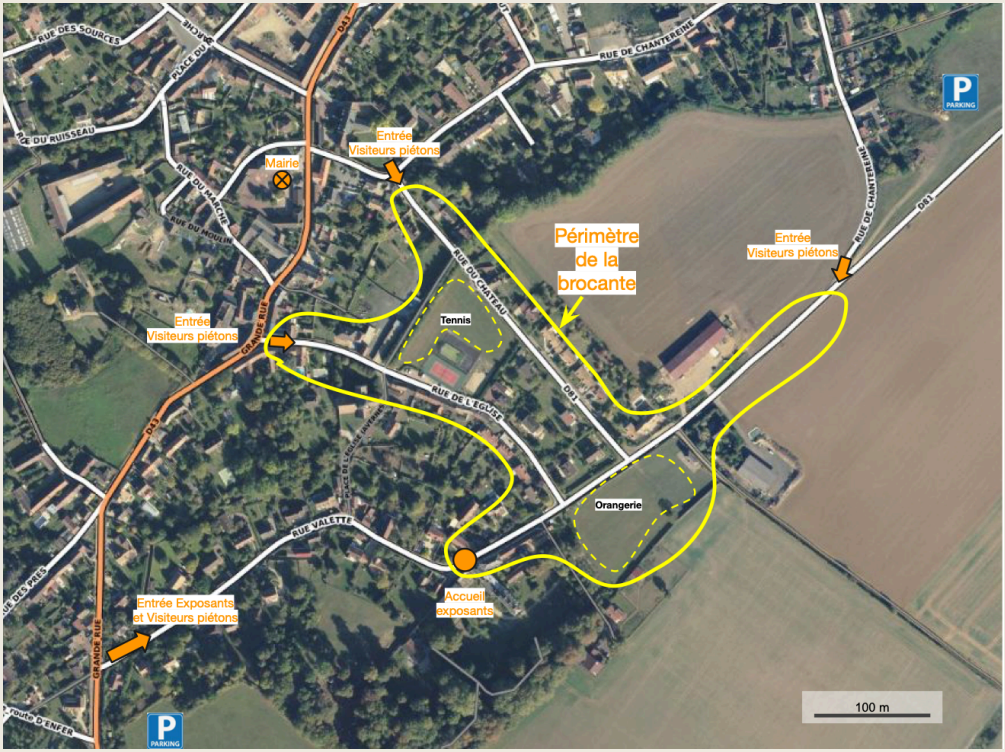
Périmètre de la brocante
Entrée Visiteurs piétons
Mairie
Entrée Visiteurs piétons
Entrée Visiteurs piétons
Entrée Exposants et Visiteurs piétons
Accueil exposants
Tennis
Orangerie
RUE DES SOURCES
PLACE DU
RUE DU RUISSEAU
RUE DU MARCHE
RUE DU MOULIN
GRANDE RUE
D43
RUE DE CHANTERENNE
RUE DU CHATEAU
RUE DE L'EGLISE
RUE VALETTE
RUE DES PRES
FOUHO D'ENFER
PARKING
100 m

RÈGLEMENT

Tarifs* : réservation de 3 mètres minimum				
Exposant	**3 mètres minimum**	**Avec voiture Minimum 6 mètres**	**Avec fourgon Minimum 8 mètres**	**Par mètre supplémentaire**
Extérieur à Avernes	22€	40€	52€	6€
Avernois	11€	20€	26€	3€

*POUR TOUT PAIEMENT LE JOUR DE LA BROCANTE, TARIFS MAJORÉS DE 20%, ARRONDIS À L'EURO SUPÉRIEUR.

Les exposants s'engagent à respecter le présent règlement :

- Pour les particuliers, ne pas acheter des objets pour la revente, ce serait alors faire acte de commerce et vous ne pourriez plus alors être considérés comme «particuliers».
- Indiquer le prix sur chaque article (mesure légale exigée pour la défense du droit des consommateurs).
- RÉSERVATION OBLIGATOIRE de 6 mètres minimum pour garer une voiture sur le stand et 8 mètres minimum pour un fourgon ou une voiture + remorque suivant disponibilités.
- Les emplacements seront attribués en priorité aux Avernois et dans l'ordre des réservations à réception du règlement total.
- Respecter l'environnement et la commune qui vous accueille.
- Se soumettre avec bonne humeur aux contrôles éventuels de la gendarmerie et des organisateurs qui œuvrent pour la sécurité de tous.
- RESPECTER LES CONSIGNES SANITAIRES QUI SERONT EN VIGUEUR LE JOUR DE LA BROCANTE
- Dans le cas où le brocanteur ne participerait pas à la brocante pour une raison quelconque (intempéries comprises), il ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part des organisateurs.
- LES ORGANISATEURS SE RÉSERVENT LA VENTE DE COMESTIBLES: les stands de confiserie, alimentation et boissons sont interdits.
- L'accueil s'effectuera entre 5H et 8H. Le démontage des stands est prévu à partir de 17H.
- Entre 8 heures et 17H30, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la brocante et aucun départ ne sera possible avant 17H30.
- Déposer dans les containers mis à disposition à cet effet tout invendu que l'exposant ne souhaite pas conserver.
- En cas d'annulation de la brocante par les organisateurs, le montant de votre réservation vous sera remboursé.
- Le participant déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes les responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à sa participation.
- Nous rappelons aux Avernois que les bateaux sont ouverts à la location et doivent donc rester libres. Dans le cas contraire, ces mètres occupés seront considérés comme des emplacements à part entière et payants pour eux-mêmes.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CES RÈGLES, LES EXPOSANTS POURRONT ÊTRE EXCLUS DE LA MANIFESTATION SANS DÉLAI ET SANS PRÉTENDRE À QUELQUE INDEMNITÉ OU REMBOURSEMENT DE TOUTE NATURE.

BULLETIN D'INSCRIPTION ET DE RÉSERVATION

À RETOURNER À : **MAIRIE D'AVERNES 39 GRANDE RUE 95450 AVERNES**
AU PLUS TARD LE 1ER JUIN 2026. PASSÉ CETTE DATE, PLUS AUCUNE RÉSERVATION NE SERA ACCEPTÉE. L'INSCRIPTION SE FERA ALORS À L'ACCUEIL LE JOUR DE LA BROCANTE AU TARIF MAJORÉ, EN FONCTION DES PLACES DISPONIBLES.

NOM.....PRÉNOM.....

ADRESSE.....

VILLE.....CODE POSTAL.....

TÉLÉPHONE.....

Email (écrire en MAJUSCULES) : .....

PROFESSIONNEL ☐ Joindre obligatoirement une photocopie de votre numéro de Registre du Commerce.

PARTICULIER ☐ Joindre obligatoirement une photocopie recto verso de votre carte d'identité y compris les habitants d'Avernes.

SI VÉHICULE ☐ Joindre obligatoirement une photocopie de la carte grise.

Zone souhaitée (cf plan au verso)

Tennis ☐ Orangerie ☐ Rue du chateau ☐ Rue de l'église ☐ Indifférent ☐

Véhicule

Sans véhicule ☐ Avec véhicule ☐ Avec fourgon ☐

Je réserve ..... mètres représentant la totalité de l'emplacement demandé, soit : ..... €.
Je joins un chèque libellé à l'ordre du **Régisseur de recettes d'Avernes.**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, L310-8 et R-310.9 du code du commerce.
En tant que particulier, je m'engage sur l'honneur à ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Fait à ..... Signature :
Le ..... / ..... / 2026

Assurez-vous d'avoir bien rempli toutes les lignes,
et coché toutes les cases correspondant à votre choix.

SANS RETOUR DE NOTRE PART APRÈS LE 6 JUIN, VOTRE RÉSERVATION EST CONFIRMÉE.
LE NUMÉRO D'EMPLACEMENT VOUS SERA COMMUNIQUÉ LE JOUR DE LA BROCANTE.